



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Contentieux  
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/093/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE  
Chef du Service Contentieux

## DECISION

### PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Recours devant le TA de Toulon en annulation du PC 083 137 23 C 0090 délivré à la société NEXITY. CTX 2024-24.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 22/AR/55 du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 29 JUIL. 2024

Pour le Maire de TOULON  
L'Adjoint délégué  
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 30 JUIL. 2024

PUBLIE LE 30 JUIL. 2024

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Recours devant le TA de Toulon en annulation du PC 083 137 23 C 0090 délivré à la société NEXITY. CTX 2024-24

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** DEC-2024-093-AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240730-DEC-2024-093-AJ-AR

---

**Date de décision :** 30/07/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes